



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 02 mars 2023

L'an deux.mil.vingt-trois, le deux.mars à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés :

BASSEUIL Roland, ayant donné pouvoir à LAROCHE Lucas

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
Date de convocation : 23/02/2023

OBJET : DELIBERATION Relative au renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Maire rappelle au conseil municipal que Pour financer ses investissements dans l'attente de percevoir les subventions, dont la subvention LEADER de 110 000€ et les subventions liées aux travaux d'assainissement, la commune avait souscrit une ligne de trésorerie de 250 000 € auprès de la Caisse d'Épargne. Cette ligne est actuellement totalement remboursée. La Caisse d'Épargne propose de renouveler cette ligne de trésorerie. Bien qu'à priori la commune n'en ait pas besoin actuellement, il pourrait être prudent de réserver une ligne de trésorerie de 50 000 € aux conditions proposées. Le conseil doit délibérer à ce sujet.

La caisse d'épargne propose un renouvellement de cette ligne de trésorerie pour un montant de 50 000€.

Le taux est une marge sur l'€str de 0.90% sachant qu'à titre indicatif, au 06/02/2023 (date du dernier cours connu), l'€str était à 1.901%. La commission d'engagement est de 0.25%. Aucune commission de mouvement n'est demandée ni de commission de non utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 50 000.00 € avec une marge €str de 0,90 % et autorise le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.



Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 02 mars 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT